



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 6 DÉCEMBRE 2022 – DE 20 H 00 À 21 H 22  
au 2<sup>e</sup> étage à la Route des Monts 14**

<b>PRÉSIDENCE</b>	Monsieur Jean-Pierre Vallérian (PLR)
<b>VICE-PRÉSIDENCE</b>	Monsieur Yves PASQUIER (Le Centre)
<b>BUREAU</b>	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
<b>PRÉSENTS</b>	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – Maxime CHARRIÈRE (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Ralph FROSSARD (UDC) – Romain GLASSON (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Louis PITTEL (UDC) – Marc-Antoine PITTEL (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
<b>EXCUSÉES</b>	Mesdames Amélie GAPANY (PLR) et Joséphine ULDRY (PLR)
<b>TOTAL</b>	<b>28 présents – 2 excusées, soit une majorité absolue de 15</b>
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Antonin CHARRIÈRE – Monsieur Wolfram SCHUWEY
<b>SECRÉTAIRE</b>	Madame Diana SANTOS
<b>RÉDACTEUR DU PV</b>	Monsieur Gilles LIARD
<b>HUISSIÈRE</b>	Madame Amélie ROUILLER

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

À 20.00 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du 6 décembre 2022 :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

*C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général. Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.*

*Tout d'abord, je vous prie d'excuser les absences de Madame la Conseillère communale Sylvie Bosson, de Monsieur le Conseiller communal Jean-Daniel Bosson et de Mesdames les Conseillères générales Amélie Gapany et Joséphine Uldry.*

*Je salue Madame Diana Santos, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, le secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, caissier communal, Madame Melinda Villoz, responsable du service technique, sans oublier notre nouvelle huissière, Madame Amélie Rouiller. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement et investissement pour notre Commune dans la préparation de cette séance.*

*Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général. »*

A cet instant, soit à 20 h 01, l'assemblée reçoit la visite de Saint-Nicolas, flanqué d'un père fouettard et de cinq flonflons. Saint-Nicolas formule ses recommandations d'usage et ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2023 à toute l'assemblée.

A 20 h 08, au départ en musique de Saint-Nicolas et de sa suite céleste, Monsieur le Président reprend le flambeau :

*« Avant d'entamer la séance, je prierai l'assistance d'observer un instant de silence en la mémoire de Monsieur Bernard Bosson, papa de notre collègue, Monsieur Thomas Bosson, ainsi que de Madame Gilberte Deswarte-Magli, maman de notre collègue, Monsieur Dominique Magli. Nos pensées vont également vers toutes les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.*

*Il est temps à présent de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et tous, je souhaite une bonne séance.*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 17 novembre 2022.*

*Vous avez également pu consulter la documentation sur la nouvelle plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.*

*Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

*Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil*

général vous prie de bien vouloir transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1<sup>er</sup> rang. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Santos qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Diana Santos procède à l'appel nominal.

**Membres présents : 28**

**Membres excusées : 2**

**Majorité absolue : 15**

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 de la Loi sur les communes est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

## ORDRE DU JOUR

---

Monsieur le Président présente l'ordre du jour ainsi :

« La convocation de la séance a été publiée le 18 novembre 2022 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier du 17 novembre dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 7 novembre 2022. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été diffusé sur le site internet de la Commune et affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022 – approbation
2. Budgets 2023
  - 2.1. Budget des investissements – présentation
    - 2.1.1. Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Ruelle des Evêques-Duding – crédit d'engagement – approbation
    - 2.1.2. Remplacement d'un véhicule de voirie – crédit d'engagement – approbation
  - 2.2. Budget de fonctionnement – présentation
  - 2.3. Budgets de fonctionnement et des investissements – vote final
3. Modification du règlement communal du cimetière – approbation
4. Postulat de Monsieur Eric Magnin et de Madame Cindy Murith « Culture et sport à l'école primaire » – décision de transmission au Conseil communal
5. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'amène pas de questions ni de remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour tel que proposé.**

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

**1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 – APPROBATION**

---

Monsieur le Président note que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022. Il remercie Madame Diana Santos pour sa coordination et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022.**

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2022 est accepté. Il adresse ses remerciements aux auteurs.

**2 BUDGETS 2023**

---

**2.1. BUDGET DES INVESTISSEMENTS – PRÉSENTATION**

Monsieur le Président ouvre la présentation des budgets en ces termes :

*« L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général.*

*Nous allons examiner dans un premier temps les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté individuellement. Ensuite, nous allons examiner chapitre après chapitre le budget de fonctionnement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2023.*

*Pour les demandes de crédits liées aux investissements, vous avez toutes et tous reçu un rapport par objet. Je précise qu'un vote interviendra après chaque point figurant à l'ordre du jour. Pour l'instant, je passe la parole à Madame la Syndique Catherine Beaud pour un commentaire général sur les investissements prévus en 2023. »*

Madame la Syndique intervient en mots :

*« Le total brut des investissements apparaissant au budget 2023 s'élève à CHF 3'785'550.00.*

*Ce chiffre englobe les nouveaux projets pour la somme totale de CHF 218'300.00. Les crédits reportés représentent un montant de CHF 3'567'250.00. Tous les investissements en cours font l'objet d'un suivi budgétaire strict et dans le respect des règles, notamment d'offres comparatives. Le Conseil communal demande aux collaborateurs de notre administration de préparer des rapports de contrôle des offres.*

*Les investissements en cours et finalisés vous ont été présentés lors de la dernière séance du Conseil général, qui s'est tenue le 27 septembre 2022. »*

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour cette introduction. Il ajoute que les membres du Conseil général ont reçu des messages très complets et détaillés relatifs aux deux investissements prévus à l'ordre du jour. Il propose de ne pas présenter une nouvelle fois ces investissements. Il indique toutefois que les membres du Conseil communal se tiennent à disposition pour tous compléments d'informations.

#### **2.1.1. *REEMPLACEMENT D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU À LA RUELLE DES ÉVÈQUES-DUDING – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION***

Monsieur le Président demande si le Conseil communal souhaite apporter un complément d'informations pour cet investissement.

Tel n'étant pas le cas, il cède la parole à Monsieur Yves Pasquier pour la lecture du rapport de la commission financière.

#### ***RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE***

Au nom de la commission financière, Monsieur Yves Pasquier s'exprime en ces termes :

*« La commission financière a procédé à l'examen du budget 2023 sur la base des documents suivants : - Le budget de fonctionnement et d'investissement 2023 - Les commentaires détaillés du budget 2023 - Le rapport du budget 2023 - Les messages relatifs aux investissements - Fortune estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 - Tableau de réévaluation du bilan Une présentation des postes et investissements a été faite le 8 novembre 2022 par une délégation du Conseil communal et de l'administration communale soit : Madame Catherine Beaud, Syndique, responsable du dicastère « finances - bourgeoisie - économie et tourisme », Monsieur Olivier Bonte, caissier communal, Madame Diana Santos, secrétaire communale, Madame Melinda Villoz, responsable du service technique, Madame Anne Favre-Morand, Conseillère communale, responsable du dicastère « école et formation - sport, culture et loisirs » et Madame Sabine Guillet, Conseillère communale, responsable du dicastère « eau - énergie et développement durable - environnement ».*

*Point 2.1.1. : Crédit d'engagement de CHF 160'000.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Ruelle des Evêques-Duding. Cette conduite est très ancienne et, à la suite de diverses interventions, elle doit être remplacée. La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et au financement proposé. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier et ouvre la discussion sur ce crédit d'engagement pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Ruelle des Evêques-Duding.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président soumet cet objet au vote.

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement de CHF 160'000.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Ruelle des Evêques-Duding.**

Monsieur le Président remercie ses collègues du Légitif et passe à l'objet suivant.

**2.1.2. REMplacement D'UN VÉHICULE DE VOIRIE – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION**

Pour ce second investissement relatif au remplacement d'un véhicule de voirie, Monsieur le Président passe la parole à Madame Guillet.

Madame Sabine Guillet n'a pas d'informations complémentaires à apporter, mais se tient à disposition de l'assemblée pour tous renseignements.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Yves Pasquier pour la lecture du rapport de la commission financière.

Au nom de la commission financière, Monsieur Yves Pasquier intervient en ces termes :

*« Point 2.1.2. Crédit d'engagement de CHF 58'300.00 pour le remplacement d'un véhicule de voirie Ce véhicule est nécessaire aux travaux communaux. Etant donné sa vétusté, son remplacement doit se faire. La commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et au financement proposé. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier pour ses propos et ouvre la discussion sur ce crédit d'engagement en faveur du remplacement d'un véhicule de voirie.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au vote.

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement de CHF 58'300.00 pour le remplacement d'un véhicule de voirie, selon la proposition du Conseil communal.**

Monsieur le Président enchaîne en précisant :

*« Dans le budget des investissements, vous trouvez également l'inventaire des crédits reportés. Il s'agit d'investissements déjà votés qui sont encore à réaliser ou qui ne sont pas encore terminés. Nous vous proposons de ne pas revenir en détail sur ces crédits reportés. Toutefois, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ou apporter un complément d'informations concernant ces crédits reportés ? »*

Le Conseil communal n'ayant pas d'information complémentaire, Monsieur le Président passe au prochain point.

**2.2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION**

Monsieur le Président ouvre la présentation générale du budget 2023. Le budget de fonctionnement sera examiné chapitre après chapitre.

Il passe la parole à Madame la Syndique pour un commentaire général.

Madame la Syndique intervient en ces termes :

« Ce budget 2023 est établi pour la deuxième fois selon les nouvelles normes MCH2. Cette année, la comparaison est possible avec le budget 2022, mais pas encore avec les comptes 2021 car ils ont été établis sous MCH1.

Lors de la séance du budget 2022, une réserve de réévaluation de plus de CHF 7'350'000.00 a été présentée.

Toutefois, selon la directive 13 émise par le Service des communes en février 2022, les réserves concernant l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets ne doivent pas être dissoutes dans les 10 ans, mais transférées au financement spécial pour le maintien de la valeur. Ces réserves représentent un montant de CHF 3'200'000.00. Cette dérogation se justifie par le fait que les tâches environnementales sont autofinancées par des taxes qui leur sont dédiées spécifiquement.

En conséquence, la nouvelle réserve de réévaluation du patrimoine administratif, sans les réserves de réévaluation des chapitres autofinancés, est de CHF 4'150'000.00, d'où une dissolution annuelle de CHF 415'000.00 prévue au budget 2023.

Basé sur un coefficient d'impôt de 73%, le budget présenté boucle avec un total des charges de **CHF 11'942'005.00** et des produits de **CHF 11'464'950.00**, soit un résultat négatif de **CHF 477'055.00**. Ce résultat tient compte de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de **CHF 415'000.00**. Le résultat avant dissolution de la réserve s'élève donc à **CHF 892'055.00**.

Selon l'art. 20 de la Loi sur les finances communales, le budget du compte de résultats doit être équilibré. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber, ce qui est le cas pour notre Commune.

Selon notre estimation, la fortune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est d'environ **CHF 16'000'000.00**.

Les charges courantes de fonctionnement de la Commune sont plus ou moins stables par rapport au budget 2022. Les charges liées cantonales et intercommunales augmentent en moyenne de 4.6% par rapport au budget 2022. Toutefois, l'augmentation des charges liées relatives à la santé (chapitre 4) atteint quasiment 8%.

Compte tenu du contexte actuel au niveau énergétique, les charges d'électricité ont été augmentées de 40% sur la base des informations reçues par Gruyère Energie SA.

Concernant les salaires du personnel communal, une réévaluation de 2.5% a été calculée sur la base de l'échelle de salaire du canton de Fribourg.

#### APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Pour l'instant, revenons au budget 2023. A l'aide de quelques graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce dernier qui approche la somme de douze millions de francs.

Nous pouvons constater que le produit des impôts est en régression de 0.19% par rapport au budget 2022.

Les revenus structurels sont constitués par tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur le revenu pour 2023 a été adapté selon les projections données par le Service cantonal des contributions basées sur l'année 2020 et selon l'évolution du nombre de nos contribuables. Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation, les prestations en capital et les gains immobiliers.

## LES PRODUITS

Malgré une baisse de CHF 100'000.00 des impôts sur les revenus des personnes physiques, le produit des impôts structurels et conjoncturels ne varie que de CHF 16'000.00, soit 0.19%. La variation de la péréquation financière, qui nous est très légèrement favorable, indique une augmentation de l'indice synthétique des besoins (ISB) de 104.05 à 104.82 et une diminution du potentiel fiscal (IPF) de 91.96 à 91.88.

Ce graphique nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et démontre clairement la faible marge de manœuvre dont nous disposons pour influencer nos recettes.

## LES CHARGES

Comme rappelé précédemment, les charges liées cantonales et intercommunales augmentent sensiblement par rapport au budget 2022 (+ 4.58% contre + 2.56% en 2022).

Les charges de fonctionnement sont constituées à 56% de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Le reste des charges comprend notamment les traitements du personnel, y compris les charges sociales représentant 16% des charges, les achats de marchandises, les frais d'entretien courant des bâtiments représentant également 16% et les amortissements (8%) sur lesquels nous avons peu de marge également. Je rappelle aussi que, par principe, les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Cela sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'année en année, mais qu'elles doivent toutes être justifiées par le Conseiller communal responsable.

Pour revenir aux charges liées, nous constatons que les charges liées cantonales continuent leur progression de ces dernières années pour atteindre une augmentation de 22.36% par rapport à 2018. Nous constatons également que les charges liées intercommunales progressent de manière continue depuis 2018, avec une augmentation de 14.58% par rapport à cette même année. L'augmentation des charges liées à la santé impacte fortement cette position.

Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget de fonctionnement 2023. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les détails ce soir. Seuls les chapitres amenant des remarques ou compléments d'information seront présentés.

Nous répondrons aux éventuelles questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission financière. »

## 0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Total des charges	CHF	1'342'530.00
Total des produits	CHF	169'950.00

### Chapitre 01

#### Législatif et Exécutif

Ce chapitre inclut tous les frais relatifs au Législatif et à l'Exécutif. Un montant de CHF 4'000.00 a été budgétisé pour une sortie du Conseil général.

### Chapitre 02

#### Service généraux

Ce chapitre réunit l'administration générale ainsi que le patrimoine administratif (immeubles et parchets communaux). Au budget 2022, il était prévu la mise en place d'une nouvelle identité visuelle. Le logo ayant obtenu le plus de voix des membres du Conseil général et du Conseil communal vous sera présenté dans les divers. Afin d'appliquer cette nouvelle identité, une refonte complète du « Riazois » a été mise au budget 2023 (0220.3103.00 – CHF 12'000.00).

*Au niveau informatique, le serveur ainsi que les ordinateurs de l'administration arrivent au terme de la garantie. Ils doivent être remplacés, afin de répondre aux nouvelles normes de sauvegarde, de sécurité et de stockage (0220.3110.00).*

**1. ORDRE PUBLIC**

Total des charges	CHF	357'900.00
Total des produits	CHF	206'650.00

**Chapitre 11 Sécurité publique**

*Ce chapitre concerne uniquement la police locale.*

**Chapitre 14 Questions juridiques**

*Ce chapitre concerne notre participation au service des curatelles de Bulle, Riaz et Morlon. Les charges sont stables. La commission des naturalisations y est aussi intégrée.*

**Chapitre 15 Police du feu**

*Avec la mise en place du bataillon Secours Sud fribourgeois, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe non-pompier va passer à CHF 150.00. La participation communale par habitant se monte à CHF 16.00. Toutefois, ce chapitre s'équilibre grâce à une réserve.*

**Chapitre 16 Défense militaire**

*Ce chapitre concerne notre participation aux frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens, participation fixée à CHF 1.05 par habitant. Il inclut également la protection civile.*

**2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Total des charges	CHF	4'182'980.00
Total des produits	CHF	260'650.00

**Chapitre 21 Scolarité obligatoire**

*Ce chapitre groupe l'école primaire I (école enfantine), l'école primaire II, le cycle d'orientation, les bâtiments scolaires, l'accueil extrascolaire et les transports scolaires. Le budget 2023, tout comme ceux de 2021 et de 2022, est basé sur le nombre d'élèves.*

*En 2023, un camp de ski sera mis sur pied pour les classes de 7-8H. Une participation de CHF 16.00 par jour sera facturée aux parents (2120.3171.01 – 2120.4260.00).*

*Le tarif de location des salles de sport du CO a été arrêté à CHF 85.00/heure au lieu de CHF 106.45/heure (2120.3612.00). Validé par l'assemblée des délégués de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation, ce tarif horaire sera appliqué de manière uniforme dans les CO et pour toutes les communes de la Gruyère.*

*En raison de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent et avec une reprise post-Covid difficile, peu de sociétés se lancent dans l'organisation de lots. Cet état de fait a bien entendu une influence négative sur la location de la salle de la Route des Monts 14. Le produit des locations a été baissé de plus de 50% par rapport à 2021 (2170.4472.01 – CHF 21'250.00).*

*S'agissant de l'accueil extrascolaire, la capacité d'accueil est augmentée à la suite du déménagement dans ses nouveaux locaux. Les coûts supplémentaires relatifs à la constante augmentation de fréquentation se répercutent bien évidemment sur les produits des gardes.*

**3. CULTURE ET LOISIRS**

Total des charges	CHF	172'000.00
Total des produits	CHF	2'200.00

**Chapitre 32****Culture, sport et loisirs**

Divers montants ont été portés au budget, notamment pour les mesures de la Commission culture, sports et générations (par exemple, le repas multiculturel) ainsi que pour FriTime. Une nouvelle échelle de distribution de subventions aux sociétés locales a fait l'objet d'une étude. Elle sera mise en place dès l'année 2023.

La participation à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » est en forte augmentation, en raison de l'aménagement de la patinoire provisoire au Pâquier (3410.3612.00 – CHF 80'000.00).

**4. SANTÉ**

Total des charges	CHF	1'297'800.00
Total des produits	CHF	15'000.00

La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges liées. Le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur celles-ci. Nous avons constaté une augmentation de près de 8% par rapport à 2022. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir.

**Chapitres 41 et 42****Hôpitaux et soins ambulatoires**

L'ensemble de ces chapitres est composé de charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise.

**5. AFFAIRES SOCIALES**

Total des charges	CHF	1'355'625.00
Total des produits	CHF	0.00

**Chapitre 57****Aide sociale et domaine de l'asile**

Ce chapitre inclut la commission senior+, les mesures de cette commission ainsi que la participation de CHF 8'000.00 relative au Noël des Aînés. Cette participation communale a été augmentée, soit pour la reprise de l'organisation de ce repas, soit pour aider l'Intersociété qui a vu ses rentrées d'argent diminuer à cause de l'annulation de lotos.

**6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

Total des charges	CHF	1'404'990.00
Total des produits	CHF	100'400.00

**Chapitre 61****Circulation routière**

Ce chapitre comprend le personnel de voirie ainsi que l'aménagement et l'entretien du domaine communal.

La hausse des matières premières impacte ce chapitre dans les achats de carburants (6150.3101.01 – CHF 22'000.00).

Diverses études sont également envisagées, notamment des études concernant la Ruelle du Châtelet, La Perrusa (trottoir) et un concept d'éclairage public. Le projet du sentier pédestre du Chaffard est mis au budget pour un montant de CHF 10'000.00 (6150.3141.02). Ce projet est développé par la commission d'aménagement.

**Chapitre 62****Transports publics**

Une hausse significative de 15.6% est prévue pour la participation aux indemnités d'exploitation du trafic régional (6220.3611.00 – CHF 245'000.00).

Le coût des abonnements CFF ne changera pas en 2023. Ce service est toujours autant apprécié par la population. La Commune propose quatre abonnements. Après un début d'année 2021 compliqué en raison du Covid-19, la vente de ces abonnements est en forte augmentation.

## 7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT TERRITOIRE

Total des charges CHF 1'629'600.00  
 Total des produits CHF 1'428'000.00

Chapitre 71 Approvisionnement en eau

*Ce chapitre n'amène aucun commentaire particulier. Il est équilibré par des attributions à la réserve.*

Chapitre 72 Protection des eaux

*Ce chapitre est également équilibré par un prélèvement à la réserve.*

Un montant pour la création d'actes de servitudes et les indemnités y relatives concernant d'anciens dossiers de mises en séparatif a été prévu (7201.3130.00 – CHF 15'000.00).

Chapitre 73 Gestion des déchets

Les frais de ramassage et le revenu des taxes ont tous deux été adaptés à l'augmentation de la population. Conformément à la demande du Conseil général, le Conseil communal étudie régulièrement les possibilités d'optimisation de la gestion des déchets.

*Afin de pouvoir supporter l'augmentation des frais d'élimination de nos déchets, une réflexion sur un nouveau règlement des déchets est en cours. Un groupe de travail sera mis sur pied.*

Chapitre 76 Lutte contre la pollution de l'environnement

Un montant de CHF 20'000.00 (7690.3637.00) a été inscrit au budget pour des mesures incitatives environnementales et de développement durable.

Chapitre 77 Protection de l'environnement, autres

*Ce chapitre comprend les charges et produits relatifs au cimetière.*

Chapitre 79 Aménagement du territoire

*Ce chapitre comprend la commission d'aménagement.*

Un montant de CHF 45'000.00 a également été budgétisé pour la finalisation de la révision du PAL (7900.3130.00).

## 8. ÉCONOMIE

**Total des charges** CHF 87'460.00  
**Total des produits** CHF 70'000.00

Un montant de CHF 12'000.00 a été budgétisé pour la réfection du Chemin du Milieu.

Chapitre 87 Combustible et énergie

Ce chapitre contient des participations et des redevances de Gruyère Energie SA.

## 9. FINANCES ET IMPÔTS

Total des charges CHF 111'120.00  
 Total des produits CHF 9'212'500.00

**Chapitre 91 Impôts**

*Nous avons pris en considération l'augmentation des rentrées fiscales de 5% par rapport à la statistique de l'impôts 2020 annoncée par le Service cantonal des contributions. Toutefois, la cote de base 2020 est inférieure de 2.75% à la cote 2019, soit une diminution de CHF 150'000.00.*

**Chapitre 95 Part aux recettes sans affectation, autres**

*Ce chapitre comprend la part d'impôt cantonal sur les véhicules.*

**Chapitre 96 Administration de la fortune et de la dette**

*Ce chapitre inclut notamment des intérêts des divers prêts et avances à terme fixe.*

**Chapitre 99 Postes non ventilables**

*Ce chapitre inclut le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de CHF 415'000.00.*

**Récapitulation du budget de fonctionnement 2023**

<i>Total des charges</i>	<i>CHF</i>	<i>11'942'005.00</i>
<i>Total des produits</i>	<i>CHF</i>	<i>11'464'950.00</i>
<i>Excédent de charges avec réévaluation du patrimoine administratif</i>	<i>CHF</i>	<i>477'055.00</i>
<i>Excédent de charges sans réévaluation du patrimoine administratif (KCHF 415)</i>	<i>CHF</i>	<i>892'055.00</i>

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique ainsi que tous les intervenants, avant de transmettre la parole à Monsieur Yves Pasquier pour la lecture du rapport de la commission financière.

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Au nom de la commission financière, Monsieur Yves Pasquier intervient en ces termes :

*« Le budget 2023 a été établi pour la deuxième fois selon les nouvelles normes MCH2, impliquant la possibilité d'un budget comparatif avec l'année précédente. Nous rappelons qu'une réserve de réévaluation a été constituée lors du passage à MCH2 et que sa dissolution prévue sur 10 ans diminue la fortune de CHF 415'000.00 par an. Malgré la situation financière stable de la Commune, il faut donc rester prudent sur les investissements et penser à long terme. Les rentrées fiscales prévues à la baisse, l'augmentation des charges liées et des frais liés à l'énergie jouent un rôle important dans les chiffres budgétisés pour 2023. Forts de ce constat, nous prenons acte que la marge de manœuvre laissée au Conseil communal pour baisser les charges est faible. Toutefois, nous lui demandons de continuer à œuvrer pour une maîtrise des charges tant que faire se peut, car nous ne pourrons pas chaque année puiser un demi-million de francs dans nos fonds propres. Nous tenons à soulever un point qui a été l'objet de longues discussions et négociations ces dernières années : le coût de location de la salle du CO a enfin pu être revu à la baisse et nous remercions toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce dossier pour avoir trouvé un accord. Pour rappel, les investissements de moins de CHF 50'000.00 ne sont pas soumis à votation et sont directement inclus dans le budget de fonctionnement.*

*La commission financière remercie les personnes qui ont travaillé ensemble et préparé ce budget. Elle n'a pas d'autres remarques à formuler et donne un préavis positif au budget de fonctionnement 2023 présenté avec un déficit de CHF 477'055.00. Elle propose au Conseil général de l'accepter. »*

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Monsieur Pasquier, avant d'ouvrir la discussion sur le budget de fonctionnement 2023.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc s'exprime ainsi :

« Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s souhaite tout d'abord féliciter toutes les personnes ayant œuvré à la préparation de ce budget.

Néanmoins, nous sommes d'avis que ce budget manque d'audace vis-à-vis de ce qu'on doit attendre d'une Commune comme Riaz, qui se veut proche des gens. L'humain devrait être remis au centre des préoccupations, et cela doit se refléter dans le budget. Nous avons bien pris note des montants alloués pour la culture, le sport, les seniors, le développement durables et les écoles, mais nous pouvons et devons en faire plus.

Le Conseil communal et le Conseil général, via leurs commissions, n'ont jamais aussi bien travaillé ensemble. Les projets et les idées ne manquent pas. Il serait dommage ne pas profiter de cet élan pour passer à la vitesse supérieure et laisser derrière nous une fois pour toute cette image de cité dortoir qui nous colle à la peau.

Nous sommes tout à fait conscients que la grosse partie des charges sont des charges liées. Mais, sur la marge de manœuvre que nous avons, à nous de nous assurer que les bénéficiaires soient bien les habitants de Riaz.

Malgré tout, le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s va accepter le budget tel que proposé et vous invite à en faire de même. »

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet détaille son intervention ainsi :

« Portugal - Suisse, c'est l'événement de la soirée. Si on y regarde de plus près, certaines métaphores peuvent être utilisées pour comparer un budget et un match de foot.

2 à 1, 0 à 2 ? Nous nous posons tous la question : qui va gagner ? Le Portugal jouit des faveurs de la cote. Ses statistiques sont meilleures que celles de la Suisse et ses réserves sur le banc sont bien plus importantes que celles de la Suisse. Le Portugal dispose d'un plus grand capital, mais la Suisse a aussi ses chances. Pour le budget, le match se situe entre les charges et les produits. A ce jeu, et selon les pronostics de notre Conseil communal, ce sont les charges qui gagnent de manière importante avec plus de CHF 470'000.00 d'avance sur les produits. Ce résultat reste cependant encore bien inférieur à la réalité, si nous n'avions pas des réserves nous permettant d'améliorer l'équipe des produits.

Ce résultat très favorable aux charges est possible car le capital de notre Commune permet de couvrir le déficit et de revenir pour un prochain tour en 2024. Sans, pour l'instant, changer quoi que ce soit au niveau des équipes.

Cela dit, le pronostic peut être déjoué par l'équipe des produits grâce à une « remontada » du meilleur joueur de l'équipe, l'impôt. Celui-ci est actuellement en mauvais état de forme avant le match, mais il peut tous nous surprendre et permettre un score moins défavorable, voire un match nul. Au tour précédent, l'impôt nous a tous surpris. Il a permis à l'équipe des recettes de gagner facilement le match en 2021. Qu'en sera-t-il pour 2022 ? Les pronostics restent très défavorables aux recettes, mais il semble que l'impôt est redevenu plus performant que prévu. Nous verrons cela au mois de mai lors des comptes. Cela nous permettra de nous faire une meilleure idée si le pronostic 2023 sera réalisé ou pas.

Dans quelques minutes, le match Portugal - Suisse sera terminé. Nous verrons si nos pronostics se sont révélés juste ou pas. Le résultat 2023 de la Commune de Riaz ne sera connu que dans une année et demie, soit en mai 2024. Il déterminera quelle équipe est la plus forte et comment équilibrer les équipes pour que le score soit le plus proche possible de zéro. Diminuer l'équipe des charges par le peu de marge de manœuvre qu'il reste au Conseil communal ou privilégier l'équipe des produits en augmentant le coefficient d'impôts. Mais, attention au carton jaune ! Car toucher à l'une ou l'autre équipe n'est pas aisément et demande que les

*entraîneurs se parlent pour permettre que l'arbitre-citoyen adhère au choix. La Commune de Bienne a reçu de la part de ses citoyens un carton rouge en voulant privilégier uniquement l'équipe des recettes via une augmentation du coefficient d'impôt.*

*Pour 2023, le groupe Le Centre va suivre les pronostics du Conseil communal et il le remercie pour le travail important qui permet de diminuer déjà les scores très déficitaires en faveur des charges. »*

Monsieur Romain Glasson intervient à son tour au nom du groupe PLR :

*« Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, je ne vais pas revenir sur les chiffres présentés dans ce budget 2023. Je veux vous faire part de notre analyse, surtout en fonction du futur. Par rapport aux charges liées, qui présentent une part importante du budget et vu l'augmentation de celles-ci, il est difficile, aujourd'hui, de présenter un budget dans une couleur différente et de faire mieux. Merci donc déjà pour le travail accompli sur ce budget 2023. Pour 2024, les pronostics, les perspectives sont à la hausse. Les charges vont augmenter, principalement en lien avec le domaine de la santé et la construction des EMS, sans oublier le Centre sportif de la Gruyère qui va bientôt voir le jour. En découlera une augmentation claire de ces charges à l'avenir. D'où l'importance, pour notre Commune, de poursuivre une gestion rigoureuse du budget, à la fois des charges d'exploitation, mais aussi des investissements qui sont liés, et également d'oser une prise de risques par rapport à des projets. Certains nous ont déjà été présentés durant cette législature.*

*Deux éléments nous semblent importants pour la suite : l'intégration des diverses commissions dans la réflexion et la recherche de solutions pour des projets actuels et futurs et la poursuite d'une gestion attentive du respect des budgets et des investissements. Mais peut-être aussi par rapport au projet immobilier que dont la presse a rendu compte, la semaine dernière. Il s'agira de gérer et de contrôler au mieux les conventions passées avec les promoteurs pour que les charges d'équipements communs soient partagées équitablement entre ces promoteurs et la Commune.*

*Le groupe PLR va bien entendu soutenir cette proposition de budget qui nous est faite ce soir. »*

Les groupes ne sollicitant plus la parole, Monsieur le Président invite le Conseil communal à s'exprimer à son tour.

Madame la Syndique remercie tous les groupes qui se sont penchés sur ce budget. Elle ne se lancera pas dans des pronostics, souligne-t-elle. Avant d'indiquer avoir pris bonne note des messages.

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique ainsi que les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôture la discussion sur le budget de fonctionnement 2023.

### 2.3. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS – VOTE FINAL

Monsieur le Président invite le Légitif au vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements pour les objets qui ont été acceptés. Mais, auparavant, il cède la parole à Monsieur Yves Pasquier pour la lecture du rapport de la commission financière.

#### RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la Commission financière, Monsieur Yves Pasquier intervient en ces termes :

*« Le budget de fonctionnement 2023 ainsi que le budget des investissements proposés ayant tous été approuvés, la commission financière propose d'accepter dans son ensemble le budget 2023. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Pasquier et ses collègues pour leurs rapports et leur travail.

La parole n'étant plus demandé, Monsieur le Président passe au vote.

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, les budgets de fonctionnement et des investissements 2023 pour les objets qui ont été acceptés.**

Monsieur le Président remercie le Légitif pour sa confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal et passe au point 3 de l'ordre du jour.

**3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL DU CIMETIÈRE – APPROBATION**

En préambule, Monsieur le Président informe sur l'ordre des discussions :

*« Pour faciliter le déroulement du point lié à l'adoption de règlement de portée générale, je vous informe que les discussions ont lieu dans l'ordre suivant :*

1. Entrée en matière
2. Discussion générale
3. Discussion de détail. C'est à ce moment que les amendements sont discutés et que le vote sur la proposition du Conseil communal et/ou l'amendement a lieu. Cette étape est répétée pour chaque amendement.
4. Vote d'ensemble.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à Madame Sabine Guillet pour une introduction sur la modification du règlement communal du cimetière.

Madame Sabine Guillet développe le sujet en ces termes :

*« En complément du message qui vous a été transmis, nous tenons à préciser que, même si le nombre d'inhumations se réduit au fil des années au profit de tombes cinéraires et d'urnes placées dans le columbarium, le Conseil communal prône cette modification. En effet, en matière de creusage de tombes, les normes sont devenues strictes. Notamment lorsque la fouille recèle d'anciens ossements. Il convient alors de suivre un protocole précis pour leur évacuation. C'est, d'ailleurs, l'une des raisons pour laquelle nous confions ce travail à une entreprise spécialisée, disponible durant toute l'année, même pendant la période de Noël - Nouvel-an, par exemple. Les factures de ces entreprises ont ainsi passablement augmenté ces dernières années. Elles oscillent entre CHF 1300.00 et CHF 1600.00 par tombe. Ces coûts dépassent largement l'émolument d'inhumation qui se monte à CHF 500.00. Raison pour laquelle, nous proposons au Légitif que l'émolument d'inhumation de CHF 500.00 soit abandonné et que la facture des fossoyeurs soit supportée par la succession des défunt. Je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Madame Guillet et, comme la parole n'est pas demandée, il clôture la discussion générale.

Il relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, que la discussion de détail sur les articles du règlement communal du cimetière est ouverte. Selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

La parole n'étant une nouvelle fois pas demandée, Monsieur le Président soumet la modification du règlement communal du cimetière au vote.

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le règlement communal du cimetière tel que présenté.**

Avant d'aborder le point suivant, Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

**4 POSTULAT DE MONSIEUR ÉRIC MAGNIN ET DE MADAME CINDY MURITH « CULTURE ET SPORT À L'ÉCOLE PRIMAIRE » – DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président enchaîne en ses mots :

*« Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la documentation de séance, le Bureau du Conseil général a déclaré recevable, quant à sa qualification formelle, le postulat de Monsieur Eric Magnin et de Madame Cindy Murith. Le Bureau a, par conséquent, émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal. Je passe maintenant la parole aux auteurs du postulat. »*

Madame Cindy Murith s'exprime ainsi :

*« Mesdames, Messieurs du Conseil communal, chers collègues du Conseil général, notre Commune se développe rapidement et est très attractive. Notre cercle scolaire est également excellent.*

*Cependant, dans le domaine de la culture et du sport à l'école, nous sommes en retrait. De nombreux citoyens nous en parlent régulièrement et les comparaisons avec d'autres cercles scolaires sont fréquentes.*

*Nous considérons que l'école est un lieu d'apprentissage, de découverte et de socialisation. La scolarité est là pour faire découvrir à l'enfant autant d'éléments culturels que sportifs auxquels il n'a pas accès à la maison.*

*En nous penchant sur les budgets des années précédentes, nous avons constaté que les montants alloués n'étaient pas entièrement utilisés.*

*Notre but n'est pas de nous comparer aux autres communes, mais de demander au Conseil communal de créer un groupe de travail sur cette thématique ou de nous proposer une autre idée sous une autre forme.*

*Le résultat attendu serait de faire un état des lieux, de définir des objectifs concrets et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.*

*Pour tous ces arguments, nous recommandons au Conseil général d'accepter ce postulat. »*

Monsieur le Président remercie Madame Cindy Murith et passe la parole à Madame Anne Favre-Morand qui souhaite donner la position du Conseil communal à ce sujet.

Madame Anne Favre-Morand développe son argumentaire en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Tout d'abord, mes remerciements vont à Madame Cindy Murith et à Monsieur Eric Magnin qui, comme l'Exécutif, ont le souci du meilleur pour nos écoliers. Je tiens aussi à relever que je suis en accord avec vous lorsque vous estimez que notre cercle scolaire est excellent.*

Cela étant, je me permets de clarifier quelques points concernant les attributions des divers acteurs.

*Selon l'article 57 de la Loi sur la scolarité obligatoire, les communes sont tenues d'offrir un enseignement et, dans les limites de leurs attributions, de veiller au bon fonctionnement de leur établissement scolaire et d'assurer un cadre de travail approprié. C'est-à-dire, de mettre à disposition des locaux, du matériel et des ressources financières, afin que l'école puisse mener à bien sa mission première.*

*Dans les activités sportives et culturelles, la Commune budgétise donc chaque année un montant par écolier, afin de pouvoir répondre à sa mission de mise à disposition. Après avoir pris le temps d'analyser les comptes et budgets, je peux affirmer que les montants ont été utilisés comme prévu pour les activités culturelles et sportives, à l'exception des deux années Covid qui ont évidemment rendu impossible bon nombre d'activités.*

*Ensuite, selon l'article 44 de la loi sur la scolarité obligatoire, c'est bien l'enseignant ou l'enseignante qui est chargé de l'enseignement et de l'éducation des élèves qui lui sont confiés. Il doit donc conduire sa classe conformément aux principes étautiques.*

*Sur la même loi, à l'article 51, il est stipulé que la direction d'école est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école.*

*Je peux dire que la collaboration école - commune est excellente. Nous avons confiance en notre directrice, qui gère d'une main de maître l'établissement scolaire. Elle est secondée par un corps enseignant soucieux du bien-être de ses élèves et qui prend en compte la réalité pédagogique.*

*Après un dernier contact avec Madame Malorie Gachet-Vorlet, directrice d'établissement, je peux vous annoncer que deux groupes de travail ont été mis sur pied en début d'année scolaire : un est responsable des activités sportives et l'autre traite les activités culturelles. Cela permet de gérer et d'organiser ces activités, tout en respectant le cadre légal ainsi que les intentions pédagogiques.*

*Le Conseil communal rend donc attentif le Légitif qu'il ne pourra donc pas répondre de manière complète et satisfaisante à ce postulat s'il est transmis. En effet, la Commune ne peut pas empiéter sur les compétences de l'école.*

*Pour terminer, j'aimerais relayer une des propositions soumises par la première Session fribourgeoise des jeunes, qui a eu lieu les 26 et 27 novembre dernier. Ces jeunes souhaitent imposer le suivi du programme « Culture Ecole » et augmenter le nombre de sorties annuelles, en veillant à ce que, à l'école primaire, ce nombre soit égal ou supérieur à celui du CO. Cette proposition, que je qualifie de positive, pourrait être un levier sur le rôle de l'Etat dans ce domaine. Et, au demeurant, cela inciterait l'Etat à ne pas laisser uniquement cette charge financière aux communes. Cette proposition permettrait aussi, peut-être, de modifier la réglementation scolaire qui impose de ne pas dépasser 10 jours d'activités hors classe par année scolaire – élément acrobatique lorsque des camps scolaires se déroulent.*

*Soyez donc assurés que la Commune reste sensible aux besoins de l'école. Et, en fonction de ses besoins, vous serez peut-être amenés à soutenir une demande de budget supplémentaire pour les activités sportives et culturelles dans les années futures. »*

Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre-Morand pour son intervention et ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Eric Magnin et Madame Cindy Murith.

Monsieur Frédéric Blanc intervient ainsi au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :

« La mise en place d'un groupe de travail permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble et d'aider les divers acteurs du cercle scolaire dans leur travail. Les enfants ont subi deux années quasi blanches avec le confinement et méritent qu'on se penche un peu sur leur accès à la culture et au sport. »

Le groupe va bien entendu soutenir ce postulat, malgré le commentaire de notre Conseillère communale. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric Blanc pour ses propos. La parole n'étant plus demandée, il soumet la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Eric Magnin et Madame Cindy Murith « Culture et sport à l'école primaire » au vote.

#### **VOTE**

- Au vote, le Conseil général accepte par 25 oui, 1 non et 2 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Eric Magnin et Madame Cindy Murith « Culture et sport à l'école primaire ».**

#### **5 DIVERS**

---

Monsieur le Président

« Avant d'entamer les divers du Conseil général, je vous communique les prochaines dates arrêtées pour les séances du Conseil général de l'année 2023. »

- Mardi 9 mai 2023, à 20.00 heures Séance des comptes 2022
- Mardi 4 juillet 2023, à 20.00 heures Séance de réserve
- Mardi 3 octobre 2023, à 20.00 heures Séance de réserve
- Mardi 12 décembre 2023, à 20.00 heures Séance du budget 2024

Pour la suite des divers, je prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques. »

#### **PROPOSITION**

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôture ce chapitre et passe aux postulats.

#### **POSTULAT**

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe aux résolutions.

#### **RÉSOLUTION**

Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant : les questions.

#### **QUESTIONS**

Monsieur le Président invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur Jacques Pollet (groupe Le Centre) émet quatre questions :

« *La Route du Collège à Riaz est actuellement une route très fréquentée par les vélos et les piétons. Elle permet de relier les deux routes "voies vertes" sur Bulle se trouvant le long de la H189 et de la route d'entrée de l'autoroute. La construction du quartier de Champy-Sud va augmenter le trafic routier de plus de 150 mouvements par jour et va ainsi rendre la Route du Collège encore moins sûre qu'actuellement pour les vélos.*

- *Dans une vision de mobilité douce, est-ce que la Commune a prévu une route de jonction avec les deux voies vertes de Bulle ?*
- *Ne faudrait-il pas privilégier cette Route du Collège en la rendant plus sûre et continue pour les vélos ? Ce qui permettrait une continuité avec la voie verte de Bulle et un accès sécurisé vers la nouvelle gare de Bulle.*
- *Les sorties du nouveau quartier sur la Route du Collège ne vont-elles pas à l'encontre de cette politique de mobilité douce ?*
- *Un plan de mobilité douce pour le nouveau quartier Champy-Sud est-il prévu ?*

Monsieur Wolfram Schuwey exprime la position du Conseil communal en ces termes :

« *Merci pour les questions. Ces aspects ont été traités au niveau du PAD et du PED du quartier de Champy-Sud. Un trottoir est prévu du côté de Champy-Sud. Au niveau des routes, il n'y a qu'une seule route sur deux qui soit directement concernée par la sortie de Champy. S'agissant du trafic, il y aura deux sorties. La première rangée de villas sortira sur Champy et, de l'autre côté, sur la Route du Collège. Il y a également dans le projet d'agglomération 3, une passerelle qui est prévue pour enjamber la semi-autoroute conduisant à l'autoroute. Elle mènera directement au chemin cycliste côté Bulle. Des zones de 30 km/h et des trottoirs sont prévus dans le quartier.*

*Pour revenir sur le trafic, celui-ci sera semblable à celui constaté à Bulle sur la Route de Dardens, à proximité du Mc Do, qui monte vers les écoles. »*

Monsieur Jacques Pollet est satisfait de la réponse du Conseil communal.

Monsieur Frédéric Blanc intervient, à son tour, ainsi au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :

« *Ma question se pose plutôt au niveau des rues alentour qui vont alimenter cette parcelle. Il est clair que le trafic routier va augmenter, principalement sur les Rues de Champy et Xavier-de-Poret. Plusieurs citoyens s'en inquiètent et demandent si des mesures d'accompagnement sont prévues ou pourraient être prévues. »*

Au nom du Conseil communal, Monsieur Wolfram Schuwey donne la réponse suivante :

« *Certains secteurs sont déjà passés en zone 30 km/h. Pour le reste, rien n'est décidé pour le moment. »*

Monsieur Frédéric Blanc s'avoue à moitié satisfait de la réponse en enchaîne en précisant :

« *Je comprends la réponse. Cela dit, la zone 30 km/h est ce qu'elle est. On a eu de temps en temps un radar le long de ces rues-là. En tant qu'habitant du quartier, je peux vous garantir que les gens ne roulent pas à 30 km/h. Il semblerait donc que cette dissuasion ne fonctionne pas totalement. »*

Le Président remercie Monsieur Blanc.

La parole n'étant plus demandée, il passe au point suivant : Remarques et Commentaires.

## REMARQUES - COMMENTAIRES

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Madame Stéphane Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) sollicite la parole :

*« Le défi A vélo au conseil que je vous ai présenté lors de notre dernière assemblée débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Vous recevrez prochainement par courriel un tableau Excel - j'en ai aussi imprimé quelques pages, vous pourrez passer vers moi en fin de séance - dans lequel vous pourrez entrer vos séances et déplacements. Je rappelle que le défi concerne uniquement les séances communales du Conseil communal, les trois ou quatre séances du Conseil général ainsi que celles des commissions. Pour les membres libres des commissions qui ne sont pas là ce soir, je demanderai à leurs collègues du Conseil général de leur transmettre l'information. La participation est libre. »*

Madame Stéphanie Klaus enchaîne avec le thème « Fresque du climat » :

*« Chaque personne élue au Conseil communal, au Conseil général et dans une commission a dû recevoir une invitation à participer à une fresque du climat, le mercredi 25 janvier 2023, 18 h 30 à Bulle [Courriel titré « Une formation scientifique aux enjeux climatiques - Invitation aux élu.es des communes de la Gruyère »]. Il s'agit d'un atelier collaboratif de trois heures qui permet de comprendre les tenants et aboutissants du dérèglement climatique, j'en avais déjà parlé à la commission énergie et développement durable. Vu les mines dubitatives dans la salle, je constate que personne n'a reçu ce courriel. Je contacterai donc les organisateurs, afin que l'envoi soit fait. Je vous remercie de noter d'ores et déjà la date du 25 janvier 2023. »*

C'est au tour de Monsieur Romain Glasson (groupe PLR) de s'exprimer :

*« Le groupe PLR souhaite partager une réflexion menée lors de la préparation de cette séance sur la thématique de l'information. On note avec plaisir la volonté du Conseil communal, en tout cas au niveau du Conseil général, de présenter des informations transparentes que l'on reçoit dans la documentation et aussi via la présence des Conseillers communaux aux séances de groupe. C'est un aspect vraiment important.*

*Notre réflexion tourne autour de la population riazoise. Ce soir, nous accueillons avec plaisir quelques citoyens. Comme cela se fait dans diverses communes, est-ce qu'il serait envisageable d'inviter, une fois par année, la population du village à une rencontre « questions ouvertes » ? Le contenu de cette soirée pourrait reposer sur une radiographie, une présentation des projets d'importance en cours concernant le village, tel que vous l'avez faite lors de la dernière séance du Conseil général. Et, deuxièmement, de laisser la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir préalablement transmettre des questions à l'Exécutif. Ces questions seraient traitées ensuite à l'occasion de cette soirée. Nous pensons que ce moyen permettrait d'améliorer cette relation avec la population. Je vous remercie de partager cette suggestion. »*

Madame la Syndique adresse la réponse suivante à Monsieur Glasson :

*« La communication avec la population est un souci majeur et un sujet de réflexion au sein du Conseil communal. Ce thème avait d'ailleurs été traité lors de notre dernière séance au vert. Il fait partie des objectifs de notre législature. Ce souci d'échanges évoqué, la question que se pose encore l'Exécutif est celle-ci : sous quelle forme devons-nous échanger avec la population ? Devons-nous copier le modèle bullois ou devons-nous organiser une telle séance d'une autre façon ? Ces réflexions vont être partagées avec le Bureau lors de sa prochaine séance en vue d'aboutir à une solution pour cette problématique. »*

La parole n'étant plus sollicitée, Monsieur le Président demande encore quelques instants d'attention avant de passer à la conclusion :

## CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

« Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Santos au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance. »

Monsieur le Président passe ensuite la parole à Madame la Syndique pour quelques informations supplémentaires.

Celle-ci s'exprime en ces termes :

« Depuis quelques semaines, un groupe de travail, comprenant deux membres du Conseil général et une délégation du Conseil communal, planche sur la nouvelle identité visuelle de la Commune. Trois logos ont été retenus et présentés aux quatre groupes. Le logo qui a été choisi par la majorité des groupes apparaît maintenant à l'écran... Je précise qu'il ne s'agit pas du logo définitif. Celui-ci sera de nouveau travaillé et subira certainement des légères modifications. Je tiens à adresser les remerciements du Conseil communal à toutes les personnes qui ont œuvré à cette nouvelle identité visuelle. Ce nouveau logo devrait insuffler un nouveau dynamisme à notre charte graphique, en phase d'élaboration, ainsi qu'à l'ensemble de notre communication. Signalons aussi que notre bulletin communal « Le Riazois » bénéficiera lui aussi de ce nouveau concept visuel, qui lui vaudra un nouvel élan graphique.

Je me fais également l'interprète de l'Accueil extrascolaire et du Conseil communal pour inviter les membres du Législatif à la fenêtre de l'Avent de l'Accueil extrascolaire, le vendredi 16 décembre à la Route des Monts 4, et à celle du Conseil communal, le lundi 19 décembre 2022, à la Rue de la Gruyère 60, à chaque fois dès 18 h 30. Ces dates sont publiées sur le site internet de la Commune et sur iGruyère. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses informations.

A 21 heures 22, il lève la séance du Conseil général du 6 décembre 2022 et formule à l'assemblée, avec un peu d'avance, ses meilleurs vœux en vue des Fêtes de fin d'année. Il la remercie pour son attention, l'invite à la collation servie à l'entrée de la salle et lui souhaite une belle fin de soirée.

### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire

 Diana Santos



Le Président

 Jean-Pierre Vallélian

Le Secrétaire du procès-verbal

 Gilles Liard